

**BCS**Contrats à terme sur
crédit bancaire canadien

BOURSE DE MONTRÉAL

Contrats à terme sur l'indice FTSE Canada des écarts de crédit bancaire

Illustration du calendrier des contrats à terme

Comme il est mentionné dans les [caractéristiques du produit](#), chaque échéance des contrats sera associée à sa propre série de l'indice, ce qui permettra aux participants d'examiner les composantes de l'indice utilisées pour calculer le prix de règlement final. Chaque série de l'indice sera publiée pendant environ quatre mois, comme il est illustré ci-dessous.

Points importants

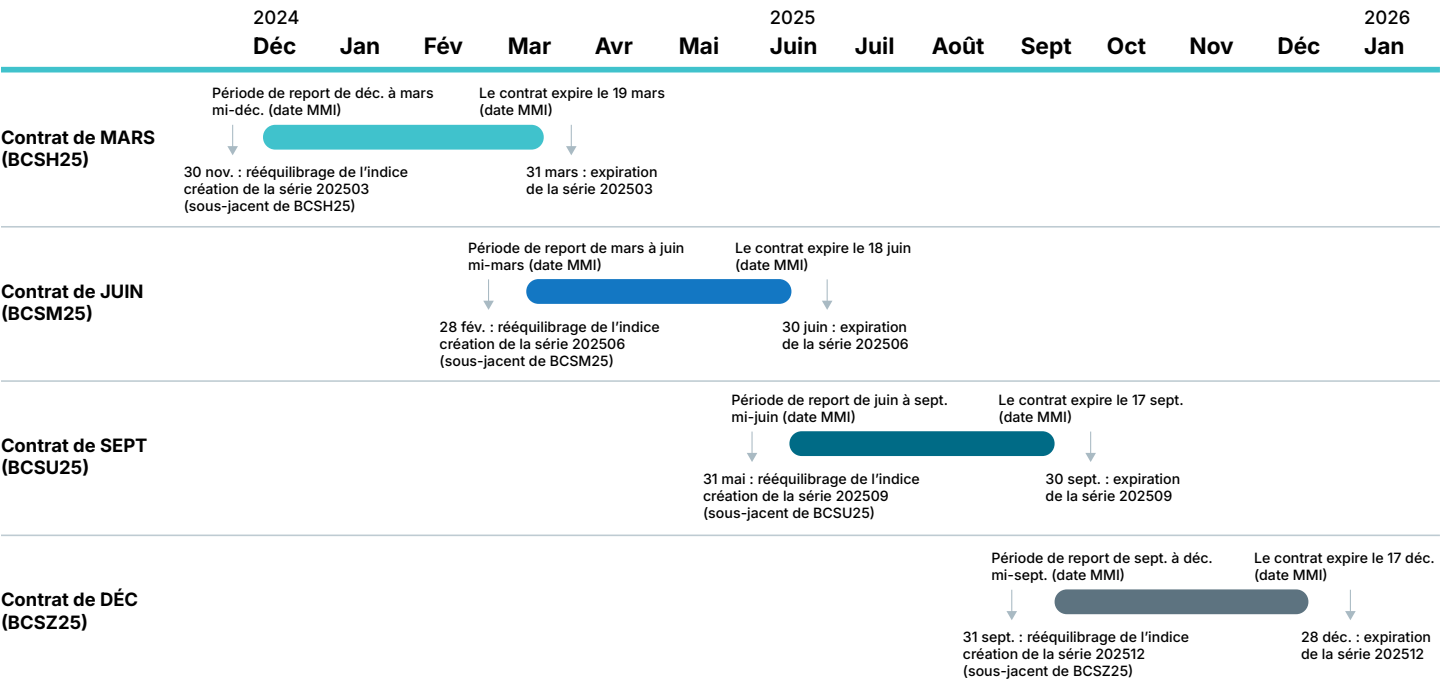
- Le prix de règlement final de chaque échéance du contrat est établi en fonction de la valeur de la série de l'indice qui lui est associée, le dernier jour de négociation (100 moins la valeur de la série de l'indice associée au mois d'échéance du contrat).
- Les composantes des différentes séries de l'indice ne changent pas (stabilité du panier de titres sous-jacent).
- La publication de chaque nouvelle série de l'indice commence avant la période de report.

Exemple (contrat de mars 2025)

- La publication de la série de l'indice associée au contrat de mars 2025 commencera à la fin de novembre (deux semaines avant la période de report des contrats de décembre à mars). Ainsi, les participants connaîtront d'avance les composantes de la série de l'indice que le contrat à terme suivra jusqu'à son échéance.
- La période de report survient à la mi-décembre; les participants dénouent leur position sur le contrat de décembre pour acquérir des positions liées au contrat de mars. Ce contrat arrive à échéance à la date du MMI de mars en fonction de la valeur à cette date de la série de l'indice de mars 2025.
- La série de l'indice de mars 2025 reste accessible pendant environ deux semaines, soit jusqu'à la fin de mars 2025.

Ce processus est répété quatre fois par année; c'est-à-dire qu'une nouvelle série de l'indice est accessible pour le contrat de juin avant la période de report de mars à juin, et ainsi de suite.

Illustration du calendrier



Pour plus d'information

m-x.ca

© Bourse de Montréal Inc., 2025. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire, de distribuer, de vendre ou de modifier le présent document sans le consentement préalable écrit de Bourse de Montréal Inc. Les renseignements qui figurent dans le présent document sont fournis à titre d'information seulement. Ni Groupe TMX Limitée ni ses sociétés affiliées ne garantissent l'exhaustivité des renseignements qui figurent dans le présent document ni ne sont responsables des erreurs ou des omissions que ceux-ci pourraient comporter ni de l'utilisation qui pourrait en être faite. Le présent document ne vise pas à offrir des conseils en placement, en comptabilité ou en fiscalité ni des conseils juridiques, financiers ou autres, et l'on ne doit pas s'en remettre à celui-ci à de telles fins. L'information présentée ne vise pas à encourager l'achat de titres inscrits à la Bourse de Montréal, à la Bourse de Toronto ou à la Bourse de croissance TSX. Le Groupe TMX et ses sociétés affiliées ne cautionnent ni ne recommandent les titres mentionnés dans le présent document. Bourse de Montréal et MX sont des marques déposées de Bourse de Montréal Inc. Groupe TMX, TMX, le logo de TMX, Groupe TMX, Bourse de Toronto et Bourse de croissance TSX sont des marques de commerce de TSX Inc. et elles sont utilisées sous licence.

« FTSE MD » est une marque de commerce des sociétés du London Stock Exchange Group et elle est utilisée par FTSE International Limited (« FTSE ») sous licence. « Russell MD » est une marque de commerce de Frank Russell Company (« Russell »). FTSE, Russell ou leurs concédants de licence détiennent tous les droits relatifs à l'indice FTSE Canada des écarts de crédit bancaire (l'« indice »). FTSE, Russell ainsi que les sociétés de leur groupe ou concédants de licence : a) n'assument aucune responsabilité, perte, dépense ou obligation ni aucuns dommages-intérêts relativement à un produit dérivé fondé sur l'indice; et b) déclinent toute responsabilité quant à toute erreur ou omission, à l'adaptation à un usage particulier ou aux résultats pouvant être obtenus de l'usage de l'indice ou de données connexes. Aucune partie ne peut se fier à l'indice ou aux données connexes contenues dans la présente communication, et l'indice et les données connexes appartiennent à FTSE, à Russell ou aux sociétés de leur groupe. Il est interdit d'utiliser ou de distribuer l'indice sans le consentement écrit exprès de FTSE ou de Russell. FTSE et Russell ne font pas la promotion du contenu de la présente communication ni des produits financiers ou dérivés auxquels celle-ci se rapporte, ni ne soutiennent ou cautionnent ce contenu ou les produits ou dérivés dont il est question.